

CFVU du 9 Novembre 2023

**Délibération n° CFVU 20231109\_01 - Approbation du compte-rendu de la  
CFVU du 28 septembre 2023.**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

**Délibération n° CFVU 20231109 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 28  
septembre 2023**

**Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :**

*Validation du compte-rendu de la CFVU du 28 Septembre 2023.*

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.**

Décompte des votants : 28

Décompte des suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Poitiers, 09 Novembre 2023.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 28/09/2023

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 31, dont le CROUS, avec voix consultative, représenté par Mme Maumont,

### Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 28/09/2023	
BASTIERE	Antonin		1
BOSMAN	Sasha	BOSMAN Sasha reçoit la procuration de DUPERRE Damien et de Salomé THIERCELIN	1
BOUCARD	Hélène	BOUCARD Hélène donne procuration à MICHEL Julien	1
BOUYER	Jean	Jean BOUYER donne procuration à Anne-Marie POUSSARD	1
CANTRELLE	Dimitri	Dimitri CANTRELLE donne procuration à Dylan SUAUD	1
CARDONA	Laurent	CARDONA Laurent donne procuration à Noëlle DUPORT	1
CONCOLINO	Bianca	CONCOLINO Bianca reçoit la procuration de GIL Sandrine	1
ABRAM	Bianca	DE NADAI Thierry présent jusqu'à 15 H donne procuration à LACHACHI Kenza à partir de 15H	1
DE NADAI	Thierry	DESESSARD Laurent donne procuration à MICHEL Julien	1
DESESSARD	Laurent		1
Directrice du CROUS	-	<b>Voix consultative</b>	1
DUPERRE	Damien	DUPERRE Damien donne procuration à BOSMAN Sasha	1
DUPORT	Noëlle	DUPORT Noëlle reçoit la procuration de LECLERCQ Pascale et CARDONA Laurent	1
GELIBERT	Marine		1
GELLE	Heloïse	GELLE Héloïse reçoit la procuration de GUTENBERG Tania	1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre	Pierre KAMDEM donne procuration à Pierre MOINARD	1
GIL	Sandrine	GIL Sandrine donne procuration à CONCOLINO Bianca	1
GUTENBERG	Tiana	GUTENBERG Tiana donne procuration à GELLE Heloïse	1
LACHACHI	Kenza	LACHACHI Kenza reçoit la procuration de DE NADAI Thierry	1
LAVAL	Florence	LAVAL Florence donne procuration à MOINARD Pierre	1
LECLERCQ	Pascale	LECLERCQ Pascale donne procuration à DUPORT Noëlle	1
MICHEL	Julien	MICHEL Julien reçoit la procuration de BOUCARD Hélène et DESESSARD Laurent	1
MARIVINGT	Julien		1
MOUNIR	Cécile	Arrivée après le vote de la délibération n°1	
MOINARD	Pierre	MOINARD Pierre reçoit la procuration de LAVAL Florence et Pierre KAMDEM	1
PATRIER	Pierre		1

	Patricia	PATRIER Patricia donne procuration à POUSSARD Anne Marie	1
<b>PERRAUD-CATEAU</b>	Estelle	PERRAUD Estelle donne procuration à SARROUILHE Denis	1
		POUSSARD Anne marie reçoit la procuration de PATRIER Patricia et	
<b>POUSSARD</b>	Anne-Marie	BOUYER Jean	1
<b>ROQUET</b>	Lewis		1
<b>SARROUILHE</b>	Denis	SARROUILHE Denis reçoit procuration de PERRAUD Estelle	1
<b>SUAUD</b>	Dylan	Dylan SUAUD reçoit procuration de Dimitri CANTRELLE	1
<b>THIERCELIN</b>	Salomé	Salome THIERCELIN donne procuration à Sasha BOSMAN	1
<b>Total général</b>		<b>31 présents ou représentés, dont la voix consultative du CROUS, et dont 1 personne arrivée après le vote de la délibération n°1</b>	<b>30</b>

### Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : approbation du compte rendu de la CFVU du 14 septembre 2023 ;
- 2- **Informations générales** ;
- 3- **Quart d'heure étudiants** ;
- 4- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Schéma directeur de la vie de campus ;
- 5- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : modification tarifs des formations locales 2023-2024 ;
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : FSDIE, Mise à jour des critères d'examen des dossiers ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : modification de la charte des examens pour l'année universitaire 20232024 (licences professionnelles) ;
- 8- **Pour délibération de la CFVU** : règlement des examens pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- 9- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : demande d'accréditation de la licence pro mention Métiers de l'emballage et du conditionnement pour l'année universitaire 2024-2025 (IUT 16).

La séance commence à 14H00.

Noëlle DUPORT énumère les 15 procurations reçues. Elle précise qu'avec 31 élus présents ou représentés, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative, et dont une personne arrivée après le vote de la délibération n°1, le quorum est atteint.

En préambule, Noelle Duport rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à enregistrement.

## **1- Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 14 septembre 2023**

Marine GELIBERT demande à ce que le mot chromatographie, présent dans le CR à propos des APP de la région Nouvelle Aquitaine soit remplacé par le terme correct, à savoir « Chromatographie ».

### **Délibération n° CFVU 20230928 01 : approbation du compte-rendu de la CFVU du 14 septembre 2023 ;**

**Le compte-rendu est adopté.**

**Décompte des votants : 29**

**Décompte des suffrages exprimés : 29**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2- Informations générales**

- Sont données les dates des principaux salons et de la journée portes ouvertes de l'établissement :
  - o Niort le 25 novembre
  - o Studyrama le même jour à Poitiers
  - o Passerelle à la Rochelle les 12 et 13 janvier 2024
  - o Le FOFE à Angoulême les 9 et 10 février 2024
  - o Les JPO le 10 février

A noter que nous ne disposons pas encore du calendrier Parcoursup pour la campagne 2024.

- Noëlle Duport indique qu'elle a informé les élus de la CFVU lors de la précédente séance que l'AAP de la région Nouvelle Aquitaine « favoriser la réussite étudiante » ne serait pas reconduit pour 2024. Or finalement, nous avons appris récemment qu'il le sera. Les dossiers déposés pour l'université de Poitiers seront soumis en amont du dépôt aux élus de la CFVU comme d'habitude, début janvier.

- Le Rectorat et l'université de Poitiers organisent à l'INSPE un forum des métiers dédié aux métiers de l'éducation, le 5 octobre. Le programme détaillé est consultable ici :  
<https://www.univ-poitiers.fr/forum-des-metiers-de-leducation/>
- L'alliance européenne EC2U, pilotée par notre université, organise un forum du 17 au 19 octobre.

Tous les renseignements de ce moment fort pour notre établissement sont ici :  
<https://ec2u.eu/ec2u-forum-in-poitiers/>

### **3- Quart d'heure étudiants ;**

Dylan SUAUD rappelle que le jeudi après-midi est censé être banalisé, et que cela ne semble pas être le cas en droit et sciences économiques.

Noelle DUPORT répond que le principe du jeudi banalisé a été voté par les instances et doit donc être respecté. Et qu'une enquête par le pôle vie de campus et patrimoine est en cours. Les résultats de cette enquête seront présentés en CFVU.

Dylan SUAUD : les tags en SHA, sujet déjà abordé lors d'une précédente CFVU n'ont pas été effacés. Noelle DUPORT note la question et apportera la réponse lors d'une prochaine CFVU.

### **4- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : schéma directeur de la vie de campus**

Laurent Emmanuel BRIZZI prend la parole pour présenter le schéma directeur de vie de campus.

L'université souhaite rédiger son premier Schéma Directeur de la Vie de Campus (SDVC) en cohérence avec les volontés ministérielles annoncées de schémas sur la vie étudiante à l'échelle des établissements (*Plan climat I\_13*).

En 2022, le rectorat Nouvelle Aquitaine a travaillé sur un Schéma Territorial du Bien-être et de la Vie Étudiante (STBVE), à l'échelle de l'académie sur des axes différents :

- Axe 1 : Santé & Santé mentale
- Axe 2 : Vie de campus : Culture & Sport
- Axe 3 : Restauration, Hébergement & Mobilités

- Axe 4 : Accompagnement social & emploi étudiant
- Axe 5 : Orientation et l'insertion professionnelle (en cours depuis avril 2023)

Ces 2 schémas peuvent se croiser mais n'ont pas les mêmes objectifs.

- Il s'articule autour de 3 axes :
  - o Les valeurs partagées de l'université (développement durable, inclusivité et responsabilité sociétale)
  - o L'expérience étudiante
  - o Les parcours étudiants

Et devra apporter de la cohérence dans les multiples actions portées par l'université sur la vie de campus.

Il présente d'abord la méthode de travail pour élaborer ce schéma, ensuite le pilotage prévu, ainsi que le passage devant les instances de l'établissement.

Pierre MOINARD demande quel est le rôle du cabinet sollicité (compilation de données, réaction ?) et sa plus-value par rapport aux ressources internes. Laurent-Emmanuel BRIZZI indique que le cabinet apporte un regard extérieur sur l'état des lieux, mais il indique que les services ont été très sollicités : le cabinet fait l'analyse, mais il était important que les préconisations ne soient pas hors sol, notamment, à voir comment elles pouvaient s'insérer dans les feuilles de route des services. Mais pour résumer, la plus-value est le regard extérieur et l'objectivité. Pierre MOINARD demande des précisions sur la rédaction : Laurent-Emmanuel BRIZZI indique que la grande majorité a été assurée par le cabinet. Pierre MOINARD indique que certaines fiches présentent des ruptures thématiques.

Pierre MOINARD s'interroge sur le lien entre le travail associatif décrit dans les fiches, et le travail effectué dans les services. Laurent-Emmanuel BRIZZI : il faudra effectivement être vigilant lors de la mise en œuvre pour valoriser le travail des services, en lien avec le projet d'établissement. Mais il précise que le pilote est toujours interne.

Anne Marie POUSSARD a été surprise par le graphique 3 page 9, au sujet du nombre d'étudiants en contrat avec FSS et s'interroge sur les raisons de cette disparité avec d'autres composantes. Laurent Emmanuel BRIZZI répond que les étudiants peuvent être embauchés pour encadrer les pratiques sportives. Cela permet d'augmenter l'offre proposée aux étudiants.

Elle demande ensuite comment augmenter l'emploi étudiants dans les autres composantes, et surtout avec quel budget. Laurent-Emmanuel BRIZZI indique à titre d'exemple l'action DDRS, qui pourrait alors être pris en charge par le pôle Vie de Campus.

Julien MICHEL demande si certaines de ces activités puissent s'inscrire dans des appels à projets. Laurent-Emmanuel BRIZZI répond que oui, et que l'université le fait déjà. Julien Michel demande ensuite s'il y aura des correspondants au sein des composantes, qui de fait auront une charge supplémentaire du fait du travail généré par le schéma directeur vie de campus, ou si des recrutements sont envisagés. Il demande à ce qu'un point de vigilance soit porté.

Il questionne le comité vie de de campus, sa composition et son périmètre et son rôle par rapport à la CVEC. Laurent-Emmanuel BRIZZI répond qu'il est uniquement consultatif.

Suite à l'arrivée d'une élue après la délibération n°1, le nombre d'élus présents ou représentés passe à 30.

**Avis n° CFVU 20230928 02 : schéma directeur de la vie de campus**

**Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.**

**Décompte des votants : 30**

**Décompte des suffrages exprimés : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

**5- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : modification tarifs des formations locales 2023-2024**

Ce vote vise à rectifier deux erreurs matérielles :

- La première sur l'affichage du tarif à la préparation du concours avocat. Le montant de l'inscription au concours en tant que tel avait été intégré, alors que ce sont deux actions séparées : la préparation d'un côté et l'inscription de l'autre.

Le tarif à la préparation est donc de 350€ et non de 500€.

- La seconde sur les formations du centre FLE : les tarifs en formation continue n'avaient pas été indiqués.

Julien MICHEL s'étonne de la ligne pour la préparation externe et externe spéciale de mathématiques, il ne lui semble pas qu'il y ait un accord de prise en charge avec le rectorat. Noëlle DUPORT propose de soumettre le document en l'état à avis de la CFVU et de rectifier auprès du CA si nécessaire. La proposition est acceptée.

Pierre MOINARD souhaite un regard général sur le service rendu de niveau A1 délivrée par le centre FLE, et son prix élevé, car selon lui il s'agit du niveau élémentaire. Noëlle DUPORT répond que les tarifs du centre FLE sont unifiés. Il faudrait vérifier si un changement de niveau est possible en cours de semestre. Noëlle DUPORT indique que l'une des pistes de réflexion est de travailler sur des formations modulaires, sur des temps plus courts.

Claire MAUMONT indique que le DU Passerelle, au sein du Centre FLE, permet aux étudiants migrants d'avoir accès au DU CFLE gratuitement, avec obtention possible d'une bourse. Elle rappelle également que certaines entreprises peuvent faire appel au centre FLE, et qu'un tarif élevé n'est pas, dans ce cas, à la charge des étudiants.

**Avis n° CFVU 20230928 03 : modification tarifs des formations locales 2023-2024**

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.**

**Décompte des votants : 30**

**Décompte des suffrages exprimés : 27**

**Pour : 24**

**Contre : 3**

**Abstention : 3**

**6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : FSDIE, mise à jour de la composition de la commission et des critères d'examen des dossiers**

Les changements proposés sont de deux ordres :

- En termes de composition : ces changements ont pour objectif de mieux correspondre à la réalité du fonctionnement de ces commissions, et à un souci de préservation de l'anonymat pour le FSDIE « aide sociale ».
  - o FSDIE aide au projet : le périmètre est simplifié, le CROUS a sa propre commission et les décisions entre les deux doivent être indépendantes. La participation de la directrice générale du CROUS a donc été ôtée.
  - o FSDIE aide sociale : ne restent que le VP étudiant et la VP vie étudiante, culture et sport. Les assistantes sociales sont bien entendu sollicitées pour avis consultatif.
- En termes de critères généraux d'examen des vœux : la restriction sur la possibilité de financer des projets humanitaires est supprimée.

Anne Marie POUSSARD, Julien MICHEL : compte tenu de la diminution des voix délibératives y a-t-il une voix prépondérante pour les situations ? Le projet soumis au vote est modifié, en cas d'égalité, le VP étudiant aura voix prépondérante. Nathalie Imbert Faucher demande si les assistantes sociales pourraient avoir voix délibérative aussi. Sasha Bosman précise que ce sont des AS du CROUS et de l'UP, et que le CROUS décide aussi les fonds qui vont être engagés pour chaque demande.

Claire MAUMONT, qui préside cette commission sociale coté CROUS, indique que : pour les aides sociales FSDIE, la question du périmètre d'intervention a déjà fait l'objet d'un arbitrage en amont : on sait déjà que le FSDIE action sociale est compétent sur des questions de remboursement de droits universitaires, sur des aides à la mobilité ou sur des frais pédagogiques. L'aide sociale du CROUS est de 1 million d'euros. Le FSDIE part sociale est de 45 000 euros.

Suite à la question d'Anne Marie POUSSARD, Sasha Bosman rappelle que les projets qui donnent lieu à notation ne peuvent être financés par des crédits FSDIE.

**Avis n° CFVU 20230928 04 : FSDIE, mise à jour de la composition de la commission et des critères d'examen des dossiers**

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.**

**Décompte des votants : 30**

**Décompte des suffrages exprimés : 30**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**7- Pour délibération de la CFVU : modification de la charte des examens pour l'année universitaire 2023-2024 (licences professionnelles)**

Nous avons constaté une incohérence entre 3 documents :

- Le document de cadrage des Lpro
- La charte des examens
- Le règlement des examens type de Lpro.
- 

Afin de régler cette incohérence, une nouvelle version de la charte des examens est soumise à la CFVU. La nouvelle rédaction proposée est ci-dessous :

La Licence professionnelle est décernée à l'étudiant(e) qui obtient, d'une part, une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage **et**, d'autre part, une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 au bloc académique (c'est-à-dire l'ensemble des UE hors celle du projet tutoré et du stage).

**Délibération n° CFVU 20230928 05 : modification de la charte des examens pour l'année universitaire 2023-2024 (licences professionnelles)**

**La mesure est adoptée.**

**Décompte des votants : 30**

**Décompte des suffrages exprimés : 30**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8- Pour délibération de la CFVU : règlement des examens pour l'année universitaire 20232024**

Les versions soumises comprennent 4 changements :

- Des précisions sur la façon dont les UE sont validées, et les crédits ECTS sont obtenus. La règle n'est pas modifiée mais seulement clarifiée pour une meilleure compréhension.
- Une précision est apportée quant au fonctionnement du quitus de présence, mais là encore, pas de changement de règle ;
- Un changement quant au fonctionnement de la session de remplacement, qui indique bien que chaque évaluation manquée (en cas d'absence justifiée) doit donner lieu à une nouvelle évaluation, conformément à ce qui a été voté dans la charte d'examen.
- Comme dans la charte, utilisation du seul terme « évaluation », en lieu et place des différents noms que l'on pouvait trouver auparavant.

Pour le seul règlement de Master, ce sont les conditions d'accès qui ont été reprises, en ligne avec les textes parus en 2023 pour la mise en place de Mon Master : a été supprimée la référence selon laquelle lorsque le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places, tous les dossiers seront acceptés.

Julien MICHEL et Anne Marie POUSSARD indiquent plusieurs coquilles de forme dans les règlements des examens de licences et de masters : elles seront toutes corrigées.

Deux changements de fond sont apportés :

- Dans le règlement de l'IUT16, la note 0 en cas d'absence injustifiée est remplacée par un ABI.
- Dans le règlement du DEUST en FFS, comme dans les règlements de Licence, il doit y avoir une épreuve par évaluation manquée, et non une épreuve unique.
- Dans le règlement de l'ENSIP, la référence à l'année 2024-2025 est ôtée.

D'autres points sont notés : Noëlle Duport propose de les traiter pour l'année prochaine, car ils nécessitent une analyse plus poussée.

**Délibération n° CFVU 20230928 06 : règlement des examens pour l'année universitaire 20232024**

**La mesure est adoptée**

**Décompte des votants : 30**

**Décompte des suffrages exprimés : 28**

**Pour : 28**

**Contre 0**

**Abstention : 2**

**9- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : demande d'accréditation de la licence pro mention Métiers de l'emballage et du conditionnement pour l'année universitaire 2024-2025 (IUT 16)**

Ce vote est reporté à une CFVU ultérieure, il n'est plus d'actualité pour l'année 2024-2025.

Prochaine CFVU, **le jeudi 9 novembre 2023 probablement à 14H45.**

La séance se termine à 17h.

La Présidente de la CFVU,  
Noëlle DUPORT

